

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00800

Numéro SIREN : 852 732 205

Nom ou dénomination : A.A.S HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2021 sous le numéro de dépôt 4692

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise A.A.S HOLDINGNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 225 ALLEE MARIE CURIE13270 FOS SUR MERNuméro SIRET * 8 5 2 7 3 2 2 0 5 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 5

Durée de l'exercice précédent *

0Exercice N clos le
3 0 0 9 2 0 2 0Exercice N-1 clos le
0 0 0 0 0

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *
Autres *

010

012

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

042

Total I (5)

044

048

STOCKS Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2) { Clients et comptes rattachés*
Autres * (3)

068

070

072

074

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

086

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

098

Total général (I+II)

110

112

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

1 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

60 553

Provisions réglementées

140

Total I

142

59 553

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

446

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

172

62 072

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

62 519

Total général (I + II + III)

180

2 966

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		A.A.S. HOLDING		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 0 0 9 2 0 2 0		10 0 0 0 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	{	biens	et livraisons intracommunautaires	215		214						
			services *		217		218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230		1 174					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		1 174					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail :		- mobilier	- immobilier	242		8 341					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244		8					
	Rémunérations du personnel *					250		43 488					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		9 889					
	Dotations aux amortissements *					254							
	Dotations aux provisions					256							
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		1						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)						264		61 727					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		60 553					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280							
	Produits exceptionnels	(IV)				290							
	Charges financières	(V)				294							
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300							
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
Impôts sur les bénéfices *	(VII)				306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		60 553					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312			314		60 553		
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991					
	Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	352		354		60 553		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	370		372		60 553		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

30/09/2020

[illegible][illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 25/07/2019 au 30/09/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun faits

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	1 100	1 100	
Débiteurs divers	1 250	1 250	
TOTAL	2 350	2 350	

ANNEXE

Exercice du 25/07/2019 au 30/09/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 4 6	4 4 6		
Personnel et comptes rattachés	2 1 0 9	2 1 0 9		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 5 0 8	4 5 0 8		
Autres impôts taxes et assimilés	3 6	3 6		
Groupe et associés	5 5 4 1 9	5 5 4 1 9		
TOTAL	6 2 5 1 9	6 2 5 1 9		

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art. R 225-102)

							30/09/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE Capital social Nbre des actions ordinaires existantes Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription							1 000
OPERATIONS ET RESULTATS Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés au titre de l'exercice Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Résultat distribué							60 553 - 60 553 -
RESULTAT PAR ACTION Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Dividende distribué à chaque action							
PERSONNEL Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice Montant de la masse salariale de l'exercice Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice							43 488 9 889

A.A.S HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 Rue Joseph THORET ZI LE TUBE RETORTIER,
13800 ISTRES
852732205 RCS SALON DE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 23 juin,
A 11 heures,

Les associés de la société A.A.S HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 22 Rue Joseph THORET ZI LE TUBE RETORTIER 13800 ISTRES, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

Madame Sonia CAPPELLETTI, titulaire de 440 actions en pleine propriété,

Monsieur Abdelkrim LAHOUES, titulaire de 440 actions en pleine propriété,

Monsieur Anthony LAHOUES, titulaire de 120 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonia CAPPELLETTI, en qualité de présidente.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

AK CA 82

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 30 septembre 2020,
- le rapport de la Présidente,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2020 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de la Présidente et son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

  

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à -60 553,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-60 553,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-60 553,00 euros
S'élevant ainsi à -60 553,00 euros	

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, autorise les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Sonia CAPPELLETTI

